

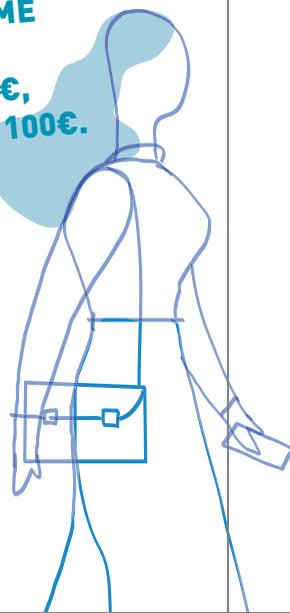
À QUOI SERT le PASS Numérique ?

Vous souhaitez apprendre à :

- Faire des démarches administratives sur internet,
- Découvrir et utiliser un ordinateur ou un smartphone,
- Naviguer sur internet,
- Créer et utiliser une boîte de messagerie (mails),
- Utiliser une plateforme de visioconférence,
- Consulter l'espace numérique de travail de votre enfant scolarisé,
- Etc...

Le PASS NUMERIQUE vous permet de **payer totalement des services d'accompagnement et/ou de formation** au numérique.

➤ **IL SE PRÉSENTE SOUS FORME D'UN CHÉQUIER DE 10 PASS, CHACUN D'UNE VALEUR DE 10€, SOIT UNE VALEUR TOTALE DE 100€.**



COMMENT ET OÙ se procurer le PASS Numérique ?

Rendez-vous dans un des sites suivants du Conseil départemental, pour faire votre demande :

- Maisons des Solidarités
- Maisons Départementales de Proximité
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Vous recevrez ensuite, gratuitement et directement par courrier, votre PASS NUMERIQUE et la liste des structures et associations auprès desquelles vous pourrez en bénéficier.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le numéro suivant :

Solidarité numérique
01 70 772 372

(appel non surtaxé partout en France)



ou écrivez-nous à l'adresse :
passnumerique@cd31.fr

Dispositif co-financé par :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1, Bd de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 9

Besoin d'accompagnement dans l'usage du numérique ?

Facilitez-vous Internet
avec **le PASS NUMÉRIQUE**





Aujourd'hui, trop de Haut-garonnais-e-s ne sont pas autonomes avec les outils numériques dans leurs démarches administratives ou fiscales, telles que la déclaration d'impôt, la recherche d'emploi,

l'inscription d'un enfant à la cantine scolaire, ou plus simplement pour les usages du quotidien.

Afin d'aider les citoyens en difficulté, le Pass numérique est mis en place par le Conseil départemental sous la forme de carnets de plusieurs chèques qui permettront à leurs utilisateurs de participer à des ateliers de formation au numérique dans des structures partenaires, avec une prise en charge financière totale ou partielle.

D'ici 2022, c'est-à-dire demain, l'ensemble des foyers et des entreprises du département auront accès au Très Haut Débit via la fibre optique. C'est dans un souci d'égalité et d'autonomie que le Conseil départemental travaille concrètement pour que tous les Haut-garonnais-e-s, quels que soient leur lieu de résidence, leur âge ou leur situation sociale, puissent désormais s'orienter vers un lieu de formation aux outils et au langage numérique.

Georges Méric

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

QUI PEUT en bénéficier ?

Tout le monde peut en bénéficier et en particulier :

- Toutes les personnes **n'ayant aucune connaissance en informatique,**
- **Toutes les personnes éloignées de l'informatique qui éprouvent le besoin d'être formées pour leurs démarches numériques quotidiennes.**

Par exemple :

- **Jeunes adultes diplômés ou non,**
- Personnes en **situation d'isolement** (géographique, précarité sociale, personnes âgées ou en situation de handicap...),
- Personnes **ne maîtrisant pas correctement la langue française** (allophone),
- Personnes en démarche d'**insertion sociale et professionnelle.**

↘ **LE PASS EST ACCESSIBLE
SANS CONDITIONS DE RESSOURCES.**



COMMENT l'utiliser ?

1



**VOUS FAITES VOTRE DEMANDE
DE PASS NUMÉRIQUE**

auprès des services du Conseil
départemental.

2



**VOUS RECEVEZ
LE PASS NUMÉRIQUE**

directement chez vous, accompagné de la
liste des structures et associations auprès
desquelles vous pourrez vous former.

3



VOUS VOUS FORMEZ

en échange d'un ou plusieurs PASS
pour payer vos heures de formation.